Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 11

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FÉDÉRALE

★ ★ ★

La démocratie directe existe-t-elle en Suisse tant que la majorité des citoyens renonce à exercer leurs droits politiques ? La question se pose à la vue du dernier résultat de la votation fédérale : 1.500.000 hommes sont appelés aux urnes, 580.300 s'y rendent. L'on peut évidemment objecter que la question n'intéressait pas les masses. Les socialistes avaient demandé l'introduction d'un nouveau droit populaire, le lancement d'une initiative législative. Depuis 1891, le peuple suisse peut demander la révision de la constitution par la voie d'une initiative populaire, l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une loi fédérale étant réservée au Parlement. Or, la grande majorité des Chambres avait recommandé au peuple et aux cantons de rejeter cette innovation. Tous les cantons ont donné suite à cette recommandation, et c'est par 410.000 non contre 170.500 oui que le peuple a rejeté la proposition socialiste. Mais l'intérêt des citoyens pour ce cadeau douteux a été minime. Et nous voici à la veille de la prochaine votation fédérale, sur le statut légal pour l'industrie horlogère.

Le 3 décembre

le peuple votera sur le statut. Lors de la crise économique, le gouvernement avait élaboré un statut spécial pour l'industrie horlogère. L'ouverture d'une nouvelle entreprise fut soumise à un permis spécial, l'exportation de certaines parties de la montre plus ou moins interdite, afin de protéger l'industrie suisse, et surtout des outils spéciaux pour fabriquer des montres ; l'industrie a été ainsi amenée à s'organiser. En 1951, ce statut fut encore une fois prolongé pour dix ans. Maintenant, le Parlement a élaboré un statut « libéralisé », c'est-à-dire que l'extension des entreprises sera libre après quatre ans transitoires, mais l'exportation de parties essentielles de la montre reste soumise à un permis spécial et, ce qui est nouveau, c'est que le contrôle technique ou de qualité sera appelé à assurer une bonne qualité aux montres exportées. Cet ordre est combattu par quelques fabricants de montres populaires et par des milieux tels que le parti des indépendants, qui refuse toute restriction de la liberté du commerce et de l'industrie. Un référendum a abouti, et le peuple est appelé à trancher le litige. Cette fois-ci, il s'agit d'une affaire considérable pour les cantons horlogers, la Suisse romande, Berne, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Argovie. Mais les autres régions ignorant les problèmes complexes de l'horlogerie, celle-ci devra convaincre les confédérés des effets bienfaisants de cet ordre. Nous sommes certains que le bon sens l'emportera et que le statut, judicieusement élaboré, sera accepté. Mais il faut espérer que la majorité des ayants droit de vote se déplacera aux urnes. Autrement, la célèbre démocratie directe perdra quelque peu son prestige.

Le gouvernement et les gouvernés

Depuis la reprise de la politique après les vacances d'été, nous assistons à une telle série ininterrompue de discours des membres du Conseil fédéral, que certains journaux ont cru bon de critiquer ce flot de paroles. Or, elles tournent toutes autour du problème de l'intégration européenne. Depuis la conférence à Vienne des trois pays neutres, la Suède, la Suisse et l'Autriche, membres de la zone de libre échange, conférence à laquelle la Suisse était représentée par le président de la Confédération, ainsi que pa r le conseiller fédéral Hans Schaffner, nous savons que cette année encore, autour du 15 décembre, la Suisse présentera une demande d'association à la haute autorité du Marché commun. Tous les problèmes de la neutralité ont été abondamment étudiés et discutés à Vienne, et, avant Vienne, à Genève, et une étude a été établie, comparant le traité de Rome avec les exigences des pays neutres. La Suisse aurait, quant à elle, préféré attendre avec cette requête jusqu'au printemps 1962, mais les Suédois étaient plus pressés que nous, les trois partenaires neutres ont coordonné leurs démarches. De toute façon, la Suisse ne sera jamais membre du Marché commun ; reste à voir si elle réussit à se faire admettre à titre d'associée.

La défense et protection civile

est enfin l'objet d'un projet de loi, et en même temps les organisations de protection civile, d'entente avec les bataillons de défense contre les attaques de l'air, ont commencé, au moins dans les grands centres, d'organiser des exercices. Nous en avons vu un à Thoune, place d'armes importante, siège de grandes entreprises de l'armée, fabrique de munitions et ateliers de construction, ville de 30.000 habitants, qui avait organisé un exercice de « bombardement de nuit » avec plus de 2.000 participants. Rien n'a été négligé pour rendre le lugubre tableau aussi vrai que possible ; des pétards et d'immenses feux de magnésium provoquant l'image d'une ville bombardée, des blessés fardés et pansés transportés dans des hôpitaux improvisés dans les souterrains d'une bâtisse scolaire, les pompiers et la troupe, les samaritains et les détachements de prévoyance sociale collaborant pendant plusieurs heures nocturnes dans une ville totalement obscurcie. L'effet sur la population fut d'autant plus grand que les essais nucléaires soviétiques avaient provoqué d'innombrables protestations de l'opinion publique aussi bien que du Conseil fédéral, des Parlements cantonaux et des Conseils municipaux. La protection civile, assez longtemps négligée en Suisse, avance maintenant rapidement. La loi sera discutée au Conseil national au mois de décembre. Le projet du gouvernement prévoit des dépenses de 850 millions de francs, sans les abris, uniquement pour équiper les détachements de protection civile et les instruire, et 830.000 hommes et femmes pour les formations nécessaires.

La réforme de l'armée est votée, l'économie de guerre préparée, la protection civile en voie d'être réalisée. Mais la Suisse, tout en gardant son sang-froid, se rend parfaitement compte des dangers néfastes des superbombes atomiques qui menacent les peuples aspirant à la paix.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).